

**COLOMBIE / PANAMÁ**

**Droit d'asile en danger**

Index AI : AMR 23/078/2003

ÉFAI

Vendredi 12 décembre 2003

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Il est tout à fait inacceptable que des réfugiés continuent à être rapatriés de force vers des pays dans lesquels ils risquent d'être victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux, a déclaré Amnesty International après le rapatriement forcé de 85 réfugiés colombiens depuis le sud du Panamá le 11 décembre 2003.

Selon des renseignements récents, lors de rencontres entre réfugiés et personnels civils et militaires panaméens et colombiens, les réfugiés auraient été informés qu'à leur retour en Colombie ils devraient s'engager dans les plantations de palmiers africains et devenir membres d'unités de paysans soldats ou de réseaux d'informateurs civils dans le département du Chocó en Colombie.

Ces structures, établies dans le but de renforcer la stratégie anti-insurrectionnelle des militaires, ont été critiquées par les organisations de défense des droits humains du fait qu'elles brouillent la distinction entre populations civiles et combattants et qu'elles risquent de fournir aux paramilitaires les moyens de réapparaître sous une nouvelle forme.

« Certains éléments tendent à prouver que non seulement ces rapatriements sont loin d'être volontaires mais que les réfugiés risquent d'être la cible d'attaques par les groupes paramilitaires soutenus par l'armée s'ils ne collaborent pas. Par ailleurs, des groupes de la guérilla colombienne ont déclaré cibles militaires les membres des réseaux d'informateurs et les paysans soldats ainsi que leurs familles », a souligné Amnesty International.

Au cours des prochains mois, plus de trois cents réfugiés pourraient être rapatriés vers le département du Chocó depuis le Panamá.

« Ce type de coopération entre le Panamá et la Colombie remet gravement en question la nature civile et humanitaire de la protection des réfugiés, a déclaré Amnesty International. Cela risque d'entraîner davantage la population civile dans le conflit. »

Lors des réunions qui ont eu lieu à Yavize et Jaqué au Panamá en août 2003, des fonctionnaires panaméens de l'immigration et des gardes nationaux ont empêché des auxiliaires laïcs des Églises qui accompagnaient les réfugiés

de prendre part aux réunions et ont fait signer à ces derniers un document les engageant à accepter leur « renvoi volontaire ». Les autorités panaméennes auraient menacé certains réfugiés de rapatriement forcé s'ils refusaient un retour volontaire en décembre.

À la pression exercée à l'encontre des réfugiés pour qu'ils rentrent se seraient ajoutées des accusations de participation à des « activités illégales » qui auraient également concerné les organisations non-gouvernementales et groupements émanant des Églises qui les accompagnent.

« Ces accusations mettent les réfugiés en danger, a poursuivi Amnesty International. Dans le passé, ceux qui ont été qualifiés de subversifs par les forces de sécurité ou leurs alliés paramilitaires ont fréquemment été victimes de graves violations des droits humains commises par les forces de sécurité ou les paramilitaires.

« Il est de la responsabilité des gouvernements panaméen et colombien et de la communauté internationale de garantir aux réfugiés protection et respect de leurs droits fondamentaux », a conclu Amnesty International.

**Complément d'information**

De nombreux réfugiés ont fui la Colombie à la suite d'incursions conjointes des forces militaires et paramilitaires au sein des populations civiles dans les villes et villages du département du Chocó, du fait des combats entre ces forces et les groupes de la guérilla et à cause des menaces de la guérilla. Les paramilitaires responsables du déplacement forcé de nombreux réfugiés poursuivent leurs opérations dans le département du Chocó avec le soutien des forces de sécurité. Les forces de la guérilla maintiennent également une forte présence dans ce département ; en conséquence, la région est toujours le théâtre de conflits et la sécurité des populations civiles ne peut y être assurée.

En avril, Amnesty International a fait part de sa préoccupation au sujet du rapatriement forcé de plus de cent réfugiés colombiens d'une même communauté au Panamá. Au cours d'une campagne d'intimidation, les forces de sécurité panaméenne ont forcé ces réfugiés à signer un document destiné à indiquer que tous les retours étaient volontaires. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**